

Mr

Le 29 septembre 2007

N° Dossier– PCH

N° Demande – PCH

N° Dossier – ITAC

Copie : CDAS

Monsieur

Je vous informe que j'ai bien reçu votre courrier du 24 septembre 2007. Sa lecture m'a laissé plus que perplexe. Je m'en explique.

Handicapé depuis ma naissance (maladie orpheline du membre inférieur droit) je fus reconnu handicapé à 80 % dès mon plus jeune âge, jusqu'au moment où ayant pu m'assumer financièrement grâce à mon premier travail, mon taux fût abaissé à 60 %. Bien que mon état de santé ne soit pas amélioré par une quelconque opération du saint esprit, je ne me suis guère préoccupé à l'époque de cette bizarrerie. En effet, j'avais à l'esprit de mener et réussir ma vie comme une personne « normalement constituée ». Malgré tout, ma maladie a progressé avec le temps, dégradant petit à petit mon état physique et réduisant considérablement mon autonomie.

En vue de ralentir cette progression et de préserver mon autonomie, je me suis fait opéré une treizième fois à Paris en 1990, puis une quatorzième fois à l'hôtel Dieu de Rennes le 28-10-2004. Le résultat de cette dernière fût désastreux. Je suis resté trois mois et demi dans cet hôpital. Malgré tous les efforts des services spécialisés, ceux-ci n'ont pas réussi à soigner et consolider les complications résultantes de l'opération (large plaie ouverte sur le pied jusqu'à l'os). Au cours des mois, les soins journaliers, l'appareillage avec un VAC et les diverses solutions, n'ont pas permis d'obtenir ma guérison. Je fus recommandé à un autre spécialiste de l'hôpital Sud, et autorisé à quitter l'hôpital le 9 février 2005. Néanmoins, et bien que libéré du VAC, je devais toujours rester le maximum le pied en l'air et suivre des soins journaliers relativement lourds. Mes seuls déplacements autorisés étaient en béquilles et sur de très courtes distances.

Pour ma part, le temps oeuvrant, l'incapacité des spécialistes à me guérir devenait patent et le risque de voir se rajouter à mes problèmes de santé des problèmes d'emploi s'amplifiait. C'est pourquoi après discussion avec mon médecin généraliste lors de ma sortie d'hôpital, nous avons convenu d'essayer sur quelques mois une démarche différente. A savoir, prodiguer des soins journaliers moins invasifs et moins agressifs, et pour remonter le moral, me permettre de reprendre le travail à condition de minimiser les déplacements debout, et garder le pied surélevé au maximum.

Compte tenu de ma condition physique, ma reprise du travail le 20 février 2005 a nécessité une organisation matérielle particulière. D'ailleurs, je tiens à souligner la contribution des personnes ayant permis cette reprise qui n'aurait pu se faire sans elles, que ce soit dans mon environnement familial ou professionnel. Contribution d'autant plus importante qu'elle s'est révélée être durable dans le temps, un an et demi. Leur attitude est la meilleure des preuves que l'aide dont on a besoin dans le moment difficile ne vient pas forcément de ceux qui sont censés la prodiguer ! En atteste ce courrier....

Ne pouvant me déplacer seul, ma femme travaillant à plein temps, nous avons donc organisé mes déplacements avec ma mère et mes beaux parents. Bien que ceux-ci habitent à 100kms, ils ont accepté de venir à tour de rôle à la maison pour me conduire au travail après mes soins du matin et me ramener le soir. Au-delà des contraintes de temps pour chacun d'entre eux, ceci représente deux allers et retours par jour soit environ 180 kms, et donc un surcoût par

Aujourd'hui, vous m'informez de votre décision de réunir une Commission Pluridisciplinaire afin de valider votre proposition de rejet d'une demande complémentaire formulée à l'initiative de vos services, étonnant... !

S'il vous plait, revenons à la raison, reprenez ma demande initiale datant de plus d'un an, et statuez sur cette seule partie !

Compte tenu de la gestion désastreuse de mon dossier que ce soit en terme de délai, en terme d'information ou en terme de conseil, sachez que je me réserve le droit à recours et/ou publicité auprès de vos autorités de tutelle ou toute juridiction habilitée pour ce type d'affaire.

En effet sur la forme, j'estime que la mission première d'accueil, d'information, et de conseil des personnes handicapées et de leur famille de la MDPH n'est pas remplie. Sur le fond, la mission d'accompagnement n'est pas non plus réalisée. En tant qu'handicapé, c'est au moment où ma situation personnelle et familiale était plus que délicate (entre début 2005 et début 2007), que votre accompagnement et soutien eut été le plus profitable.

Aujourd'hui, je relève la tête, ma famille aussi, mais ce n'est pas grâce à la MPDH, loin s'en faut. Bien au contraire la gestion de notre dossier par vos services nous a rajouté quelques soucis supplémentaires...

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Courtoisement vôtre.



Rennes, le 24 septembre 2007

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de la Maison départementale des personnes handicapées une demande de prestation de compensation du handicap .

J'ai le regret de vous informer que les éléments recueillis lors de l'évaluation de votre situation ne permettent pas de répondre favorablement à votre demande et d'établir un plan personnalisé de compensation pour le motif suivant :

La prestation de compensation du handicap ne peut être attribuée que sur présentation de votre permis de conduire portant les restrictions relatives à votre demande. Or votre permis de conduire parvenu le 3 avril 2007 ne porte aucune restriction.

Sans réponse de votre part sous 15 jours, cette proposition de rejet sera examinée par la commission des droits et de l'autonomie, qui se réunira le **jeudi 11 octobre 2007**.

Si vous le désirez, vous pouvez être entendu, assisté ou représenté, lors de l'examen de votre dossier. Dans ce cas, vous devez en informer le secrétariat de la commission au moins **7 jours** avant la date de cette réunion soit :

- par courrier adressé à l'adresse ci-dessous indiquée,
- par téléphone, en appelant le : 0.810.01.19.19,
- par fax au numéro suivant : 02.99.86.33.10

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire


Daniel GENDRON

Copie à conserver

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) d'Ille-et-Vilaine
19b rue de Châtillon - CS 13103 - 35031 RENNES cedex - Tél. : 0.810.01.19.19 - Fax : 02.99.86.33.10

HISTORIQUE

Courant 2006 (début d'été), nous déposons une demande d'aide à la MDPH

Nous avons rempli un formulaire vert sur lequel nous avons chiffré les surcoûts subis par ma reprise de travail (90 kms de + par jour de travail depuis 1 an X coûts kilométriques fiscaux)

J'ai passé 2 visites médicales auprès du CDAS de Guichen qui a donné (à priori) un avis médical positif à ma demande et qui par la suite devant la lenteur de la réponse a relancé plusieurs fois de son côté.

Sans réponse de la MDPH nous avons téléphoné à plusieurs reprises. Le numéro n'aboutissant pas parfois (aucune sonnerie), d'autre fois, plus de 20 minutes (chrono je vous assure !) sans que personne ne décroche
Quand j'ai enfin quelqu'un au téléphone, la standardiste m'informe que Mmela personne chargée de mon dossier, n'est pas là ou bien est déjà au téléphone.

Et je dois rappeler, et retour aux appels non aboutis, aux sonneries dans le vide ...

Il m'ont renvoyé un courrier me demandant de chiffrer ma demande (à priori ils ont dû égarer la 1ère, ou pour vérifier le calcul précédant ??)

Cela m'a un peu énervé, j'ai donc insisté au téléphone pour réussir à joindre enfin Mme au téléphone. Ce qui m'a permis d'exprimer civilement (malgré tout) mon mécontentement et de demander où en était ma demande initiale d'aide à la prise en charge de frais de kms supplémentaires

Sur quoi elle me demande si j'ai eu de surcoûts d'aménagement du véhicule et auquel cas il faut les intégrer à ma demande.

Ce n'était pas mon intention au départ mais puisque la MDPH le suggérait, je le fais et renvoie mon 2nd chiffrage de surcoûts subis (frais kms + aménagement véhicule)

Pendant ce laps de temps, le temps s'écoule ...Les essais et éventuels échanges téléphoniques pour savoir où en est mon dossier s'accumulent...

Et enfin le 24-09-07 je reçois un courrier de la MDPH "projet de rejet de ma demande" sur les frais aménagement véhicule, puis le courrier de refus CDA 26-10-2007 sur le même sujet

Je suis estomaqué par tant de mauvaise foi

- 1er chiffrage
- on me demande de chiffrer de nouveau et d'intégrer le surcoût aménagement véhicule
- on ne répond pas à ma demande initiale sur les frais kms
- *on me refuse une prise en charge d'une demande suggérée par leurs services*

J'écris donc en AR le courrier du 29-9-07. S'ensuit un appel téléphonique sur mon portable de Mr Daniel GENDRON visiblement alerté m'expliquant que ma demande initiale était traitée séparément et que j'aurai une réponse rapide positive de prise en charge très correcte

Depuis plus rien, Ah si quelques échanges avec Mme disant en synthèse que leur système ne sait pas calculer ce type de demande...

Puis enfin le courrier reçu

**Cela ne fait qu'un an et demi que la demande initiale a été effectuée.....
Si cela aboutit, le temps qu'ils se réunissent, décident et versent à mon avis au mieux courant mai**

Ah non j'oubliais il y a les vacances scolaires et les ponts, non, juin serait plus plausible

Auquel cas cela fera 2 ans pile après ma demande et 2.5 ans après mes problèmes de santé et le fait que nous devons supporter des frais supplémentaires non négligeables

Vive l'administration française championne du no-stress (pour-eux)